

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2021

ACCÈS AU DROIT



SOMMAIRE

Édito	3
1/ Le service de l'accès au droit : ses missions	4
2/ Les permanences de consultations gratuites	6
Les permanences 2021 en chiffres	6
Les permanences CARPA	7
Les permanences du CDAD	11
Les permanences subventionnées	14
3/ Focus « <i>le Pacte parisien de lutte contre l'exclusion</i> » ..	16
4/ Les conférences et formations de l'accès au droit	19
5/ L'accès au droit à l'international	20
Nous rejoindre	23



ÉDITO

En 2021, plus des trois-quarts (77%) des Français avait le sentiment que les libertés publiques et individuelles et plus largement leurs droits fondamentaux avaient plutôt tendance à reculer ces dernières années. Deux tiers (69%) estimaient que l'accès au droit est devenu plus difficile en France.

82% des Français estimaient également que faciliter l'accès aux avocats améliorerait l'accès au Droit¹.

C'est pour répondre à cette préoccupation importante de l'accès à une information relative à ses droits et lutter contre le non-recours, qui constitue un des axes stratégiques des politiques de prévention et de réduction de la pauvreté, que le Barreau de Paris organise et développe tout un ensemble de dispositifs accessibles à tous et gratuits durant toute l'année.

Parce que le désintéressement est un devoir et fait partie de leur serment, les avocats parisiens sont chaque année plus nombreux à participer aux actions mises en place et à assurer des centaines de consultations gratuites organisées dans un ensemble de structures partenaires. Qu'ils en soient remerciés.

Mais la politique de l'accès au droit du Barreau de Paris c'est aussi promouvoir l'égalité, «l'aller vers», et lutter contre les discriminations grâce à des actions quotidiennes à Paris et à l'international pour garantir un accès au droit et à la justice efficient, même en temps de crise, et tendre vers une amélioration durable et éclairée et de ce fait une meilleure prise en charge des citoyens, notamment des plus vulnérables.

^{1/} Baromètre des droits et de l'accès au droit en France, sondage réalisé par le Conseil National des Barreaux, 17 juin 2021

1/ LE SERVICE DE L'ACCÈS AU DROIT : SES MISSIONS

L'accès au droit et l'accès à la justice sont les deux pôles d'une politique publique qui vise à rapprocher la justice des citoyens.

Initiée en 1972, cette politique s'est évidemment développée au fil des années pour devenir aujourd'hui un dispositif de très large portée qui permet, s'agissant de l'accès au droit, de bénéficier gratuitement, en amont ou en dehors de tout contentieux, et sans condition de ressource, d'une information sur ses droits et les moyens de les faire valoir ainsi que d'une orientation vers les organismes susceptibles de les mettre en œuvre.

LE SERVICE ÉTABLI ET GÈRE LES LISTES D'AVOCATS VOLONTAIRES

Il procède au nom du Bâtonnier aux désignations des avocats au titre des consultations gratuites.

Il organise les permanences quotidiennes de consultations gratuites pour les majeurs et les mineurs, les personnes vulnérables, les victimes, les journées dédiées (journées fiscalistes).

Il gère les demandes de droit de suite à l'issue des consultations.

Il conclut les conventions et avenants avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associations (Ville de Paris, CDAD, PAD, MJD, Direction générale de Région Île de France, Matignon, Paris Aide aux Victimes, Ligue contre le cancer, Maison des adolescents...).

Il procède au règlement de l'ensemble des missions.

Il accueille et renseigne le public au Tribunal et informe sur l'accès au droit et orientation vers l'organisme, la consultation *ad hoc*.

Il organise des formations dédiées aux avocats volontaires, soit directement soit en partenariat avec l'EFB et les Commissions ouvertes, assure des sessions de sensibilisation auprès des différents acteurs de l'accès au droit et coordonne un ensemble d'événements et de projets avec une grande variété de partenaires (associations, collectivités territoriales, ONG, Etat, etc.) et ce également au niveau européen et international.

L'ÉQUIPE DE L'ACCÈS AU DROIT

Le service de l'accès au droit est intégré au Pôle accès au droit et à la justice, investi d'une mission de service public d'organisation de l'ensemble des missions d'aide juridique pour le barreau de Paris.

Le pôle relève de la CARPA qui a pour mission, outre de sécuriser les managements de fonds, de gérer les dotations de l'état en matière d'aide juridictionnelle et d'aide à l'intervention de l'avocat et de financer des missions d'accès au droit.

Le pôle se compose de 20 salariés, 1 avocat missionné délégué du Bâtonnier et 2 élèves avocats, situés pour partie au TJ, pour partie à la MDA et un au Palais cité.

L'ÉLUE 2021



Élodie LEFEBVRE
Membre du Conseil de l'Ordre
Élue responsable de l'accès au droit

L'ÉQUIPE DE L'ACCÈS AU DROIT EN 2021

Anne Marie BERGER LAGRAVE

Directrice du pôle accès au droit
et à la justice
alagrade@avocatparis.org
01 44 32 47 90

Aurélia HUOT

Directrice adjointe du pôle accès au droit
et à la justice
ahuot@avocatparis.org
01 44 88 59 70

Elise LAVOUMA

01 44 32 48 75

Neveththana KANESU

nknesu@avocatparis.org

Nadine MELLE

nmelle@avocatparis.org

Philippe CLERICI

pclerici@avocatparis.org

Tomas GRAFF

Chargé de mission plan TPE/PME
tgraff@avocatparis.org

Accueil Palais pour le public :

accueil_palais@avocatparis.org

01 44 32 47 70

Pour informations :

convocationsconsultationsgratuites@avocatparis.org
acces-au-droit@avocatparis.org

2/ LES PERMANENCES DE CONSULTATIONS GRATUITES

I. LES PERMANENCES 2021 EN CHIFFRES



LES PERMANENCES SONT ORGANISÉES AU SEIN DE PLUSIEURS STRUCTURES



Permanences CARPA

- Tribunal judiciaire
- SOS Avocats
- Ligue contre le cancer
- Antenne des mineurs
- Maison de Solenn



Permanences CDAD

- Sept points d'accès au droit
- Trois maisons de justices et du droit
- L'aide aux victimes d'infractions pénales



Permanences subventionnées

- Mairies d'arrondissements
- Services du Premier ministre
- Conseil Régional d'Île de France
- Aviation Civile

II. LES PERMANENCES CARPA

LES PERMANENCES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE

Les permanences financées par la CARPA se tiennent au sein du Tribunal judiciaire. Elles se tiennent toute l'année du lundi au vendredi, sans interruption, y compris durant les vacances scolaires, en droit généraliste, droit de la famille, droit du travail, droit du logement, droit des tutelles/curatelle, droit du handicap.



Des permanences pour les personnes sourdes et malentendantes (permanences avec interprète en langue des signes française ou avocat signant) sont assurées par système de visio conférence, en partenariat avec l'association Droit Pluriel auprès de qui les personnes intéressées ont pu prendre rendez-vous pour les permanences.

PAR AILLEURS, LES CONSULTATIONS GRATUITES DÉDIÉES AUX MINEURS :

Sont assurées du lundi au vendredi de 14h à 17h et pour les mineurs isolés étrangers les mardis et vendredis de 9h30 à 12h30. Au sein de la Maison de Solenn, centre qui propose des soins pluridisciplinaires en pédiatrie et en médecine pour les adolescents en difficulté psychologique.



CONSULTATIONS GRATUITES DÉDIÉES AUX

VICTIMES DE VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE



98 permanences en 2021

LA PERMANENCE POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE :

Toujours plus engagé pour lutter contre les violences faites aux femmes et les violences au sein du couple, le Barreau de Paris a créé une liste d'avocats spécialement formés en matière civile, pénale et droit des étrangers, pouvant être désignés au titre de l'aide juridictionnelle permettant à une victime d'avoir un seul et même avocat pour l'ensemble des procédures en lien avec sa situation de victime de violences au sein du couple.

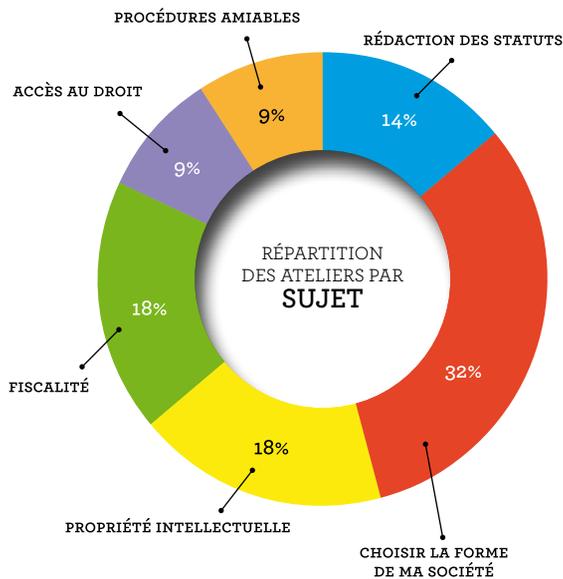
Leur formation a duré trois jours et a réuni plusieurs professionnels : magistrats, policiers, psychologues et avocats, et a également concerné les conséquences sur les enfants.

La création de cette liste s'accompagne de la mise en place d'une permanence de consultations juridiques gratuites dédiée aux victimes de violences au sein du couple, assurée par les avocats de la liste AJ spécifiquement formés. Elle a lieu les mardis et jeudis matin, sur place ou par téléphone, avec ou sans rendez vous.

Ce dispositif complète les permanences et programmes dédiés de Barreau de Paris Solidarité ainsi que les permanences organisées dans les Points d'accès au droit et dans les Maisons de justice et du droit.

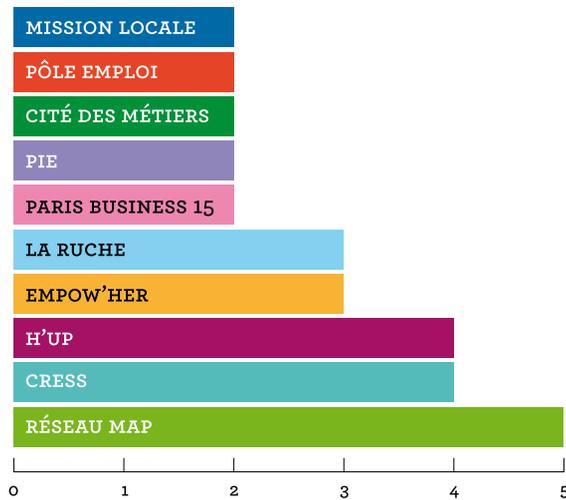
En effet, ces entreprises, structurellement plus fragiles que les grands groupes, sont menacées de disparition, dû à un manque de liquidité en cas de perte des aides. Elles sont également fragilisées par le manque de ressource et conseils juridiques en interne, ainsi que le manque de connaissance (...) des procédures et du droit par les chefs d'entreprises, mais également par certains professionnels de la gestion, privés ou publics.

LE BILAN EN CHIFFRES :
3159 entreprises bénéficiaires
785 interventions d'avocats
295 avocats inscrits sur le plan
10 journées rencontres
1453 participants aux journées rencontres



Les résultats montrent le besoin en accompagnement juridique de ces justiciables qui n'ont pas les moyens financiers de faire appel au marché classique du conseil. Report de charges, compréhension des dispositifs d'aide, le respect du droit du travail etc. sont autant d'accompagnements dont ont pu bénéficier ces dirigeants.

Nous avons développé 48 permanences par mois chez 29 partenaires différents (17 mairies, 4 partenaires privés, 8 partenaires publics) en plus d'avoir organisé plusieurs ateliers au sein des structures partenaires.



III. LES PERMANENCES CDAD

Les Maisons de justice et du droit (MJD) assurent une **justice de proximité** et un **accès au droit** pour tous les justiciables : prévention et traitement de la petite délinquance, accueil et permanences de juristes, avocats, conciliateurs, défenseur des droits, notaires, etc.

3 MJD sont implantées dans les 10^e, 15^e et 17^e arrondissements.

Les points d'accès au droit (PAD) assurent un **accès au droit pour tous les justiciables** : accueil et permanences de juristes, avocats, conciliation, défenseur des droits, notaires, etc.

5 PAD Ville de Paris sont implantés dans les 13^e, 15^e, 18^e, 19^e, 20^e (gérés par les associations Droits d'Urgence et CASP Arapej par voie de marchés publics)

1 PAD jeunes Ile de France est localisé au Quartier Jeunes (Paris 1^{er})

1 PAD Pénitentiaire est localisé au centre pénitentiaire de la santé (géré par l'association Droits d'Urgence)

1 PAD est situé au sein du Tribunal judiciaire de Paris

Les Réseaux d'accès au droit (RAD) proposent des **permanences juridiques généralistes** dans les lieux où les personnes les plus fragiles ont l'habitude de se rendre (centres d'hébergement, lieux d'accueil de jour, etc.). Plus de 7500 permanences sont tenues par des juristes dans 60 lieux à Paris.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, 1494 espaces fixes ou itinérants, labellisés France Services ont été déployés sur l'ensemble du territoire national. Ce réseau facilite l'accès de tous les citoyens à plusieurs services publics et démarches de la vie quotidienne.

DÉSORMAIS, L'ENSEMBLE DE CES STRUCTURES ONT UNE DÉNOMINATION COMMUNE : **POINT-JUSTICE**

CDAD, MJD, PAD, RAD, AJ, FRANCE SERVICES

- APPELLATION UNIQUE
- IDENTITÉ VISUELLE COMMUNE
- NUMÉRO UNIQUE



point-justice
informer, orienter, aider



Le Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de Paris, a pour mission de mettre en œuvre, au niveau local, la politique nationale de l'accès au droit, dans le cadre de la loi du 10 juillet 1991, qui reconnaît à toute personne le droit de bénéficier d'une information générale sur ses droits et ses obligations ainsi que sur leur mise en œuvre.

Le CDAD, présidé par le président du tribunal judiciaire, est un groupement d'intérêt public réunissant plusieurs partenaires : préfecture, ville de Paris, barreau de Paris, chambre des notaires, et des huissiers de justice, association, qui participent aux instances de décision et définissent communément la politique de l'accès au droit parisienne.

L'une des principales activités du CDAD est de permettre aux usagers d'accéder à l'information juridique, gratuitement et de manière confidentielle. Les avocats du barreau de Paris s'investissent pleinement dans cette mission d'accessibilité à travers les consultations organisées au sein des nombreux « point-justice », appellation commune qui comprend les trois maisons de justice et du droit, les cinq points d'accès au droit parisiens ainsi que deux lieux dédiés à un public spécifique (point d'accès au droit des jeunes et point d'accès au droit pénitentiaire de La Santé).

Grâce à cette politique, ce sont presque un millier de permanences (978) tenues par des avocats qui ont été prises en charge par le CDAD. Ces interventions permettent au public d'aborder des thématiques variées, qu'ils rencontrent une problématique relative au droit de la famille, au droit pénal, au droit du logement ou encore au droit des étrangers. Le CDAD, en collaboration étroite avec le barreau, s'efforce de proposer des permanences adaptées à la conjoncture, l'accent ayant par exemple été mis sur le droit du travail en 2020 et 2021 suite aux nouvelles dispositions prises dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19.

Le barreau participe également à d'autres actions organisées par le CDAD, comme le festival du film judiciaire. Les avocats du barreau de Paris interviennent bénévolement, aux côtés des magistrats et de la PJJ, dans les lycées afin d'animer débats et discussions avec les élèves à la suite de la projection d'un film sur une thématique juridique.

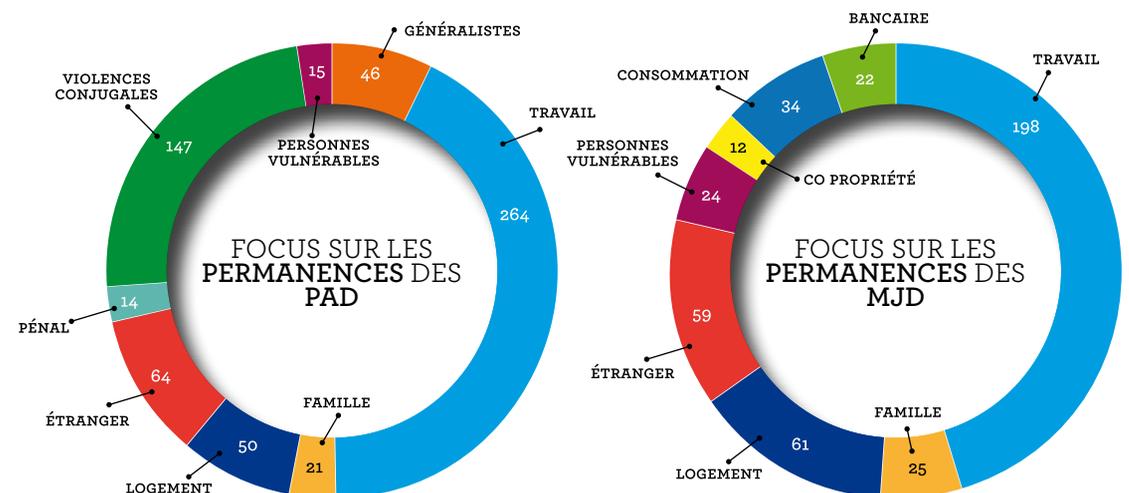
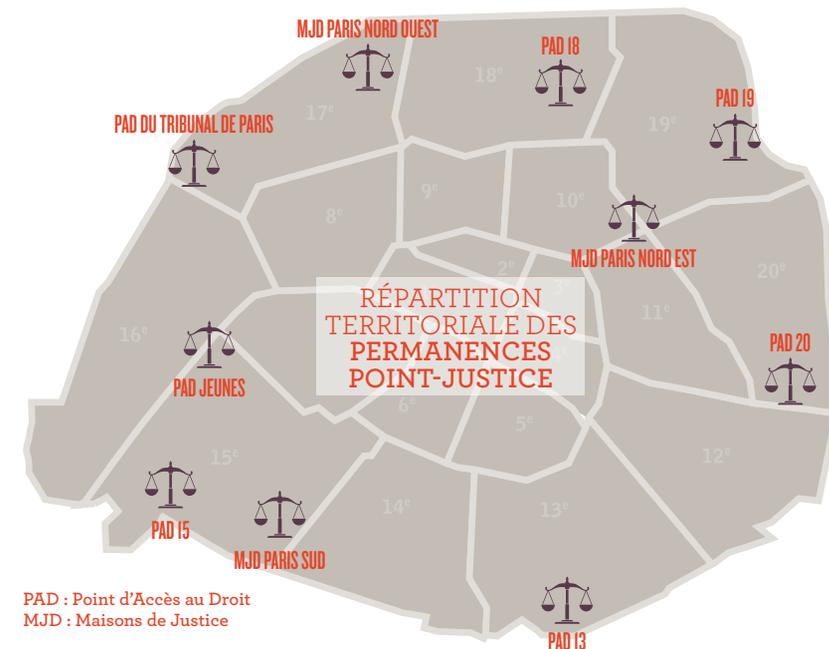
PASCALE GERMAIN,

Secrétaire générale du Conseil départemental de l'accès au droit de Paris

206
permanences
d'avocats pour venir
en aide aux victimes
ont été tenues au sein
du Tribunal judiciaire

435
permanences d'avocats
ont été tenues en MJD

642
permanences d'avocats
ont été tenues en PAD



VI. LES PERMANENCES SUBVENTIONNÉES

LES PERMANENCES DANS LES STRUCTURES PARTENAIRES



LES PERMANENCES EN MAIRIE

Les mairies d'arrondissement accueillent des permanences d'avocats du barreau de Paris.

Des consultations gratuites généralistes ou spécialisées (en droit de la famille, droit du logement et droit du travail) sont proposées aux usagers.

Les dispositifs en faveur de l'accès au droit à Paris sont nombreux et la Ville, aux côtés de l'ensemble de ses partenaires, contribue activement à leur organisation et à leur développement, au plus près des besoins des Parisiennes et des Parisiens.

Le droit, en tant qu'outil de protection, est en effet particulièrement essentiel pour les citoyens les plus modestes, les plus fragiles. Malheureusement, ce sont également en pratique ceux qui peinent le plus à y accéder, en raison bien sûr de sa complexité intrinsèque, mais également du caractère intimidant que peuvent revêtir les institutions et les procédures pour nombre de justiciables. Face à cette réalité, la politique d'accès au droit a pour mission de rendre tangible cette protection des personnes par le droit en en facilitant l'accès et la compréhension.

Depuis 1977, par le biais de son partenariat avec le Barreau de Paris, la Ville est ainsi engagée pour que des consultations d'avocats gratuites soient accessibles dans les Mairies d'arrondissement, afin d'être au plus proche des besoins des usagers.

Chaque année, la subvention attribuée par la Ville au Barreau de Paris permet ainsi la réalisation d'environ 1500 consultations. Le partenariat entre la Ville et le Barreau s'illustre également à travers plusieurs manifestations, gratuites et ouvertes à tous.

Parmi elles, «L'Avocat dans la Cité» permet chaque année d'offrir, durant une semaine, des consultations gratuites aux Parisiens dans un lieu dédié. Au printemps, la Journée des fiscalistes permet, elle, d'apporter dans les Mairies d'arrondissements une aide aux usagers pour réaliser leur déclaration de revenus. Dans le contexte de la crise sanitaire, les TPE/PME ont également pu bénéficier de la collaboration entre la Ville et le Barreau avec des consultations juridiques dédiées. Enfin, pour la première fois en 2022, la Ville, aux côtés du Barreau et de l'ensemble de ses partenaires, participera le 24 mai à la Journée nationale de l'accès au droit, afin de faire connaître les aides et accompagnements proposés au sein des différents dispositifs parisiens.

Grâce à l'engagement des juristes et avocats du Barreau et des agents de la Ville mobilisés tout au long de l'année, les missions d'accès au droit se déploient sur l'ensemble du territoire parisien : informer, orienter, guider, accompagner et assister les usagers dans leurs démarches et procédures.

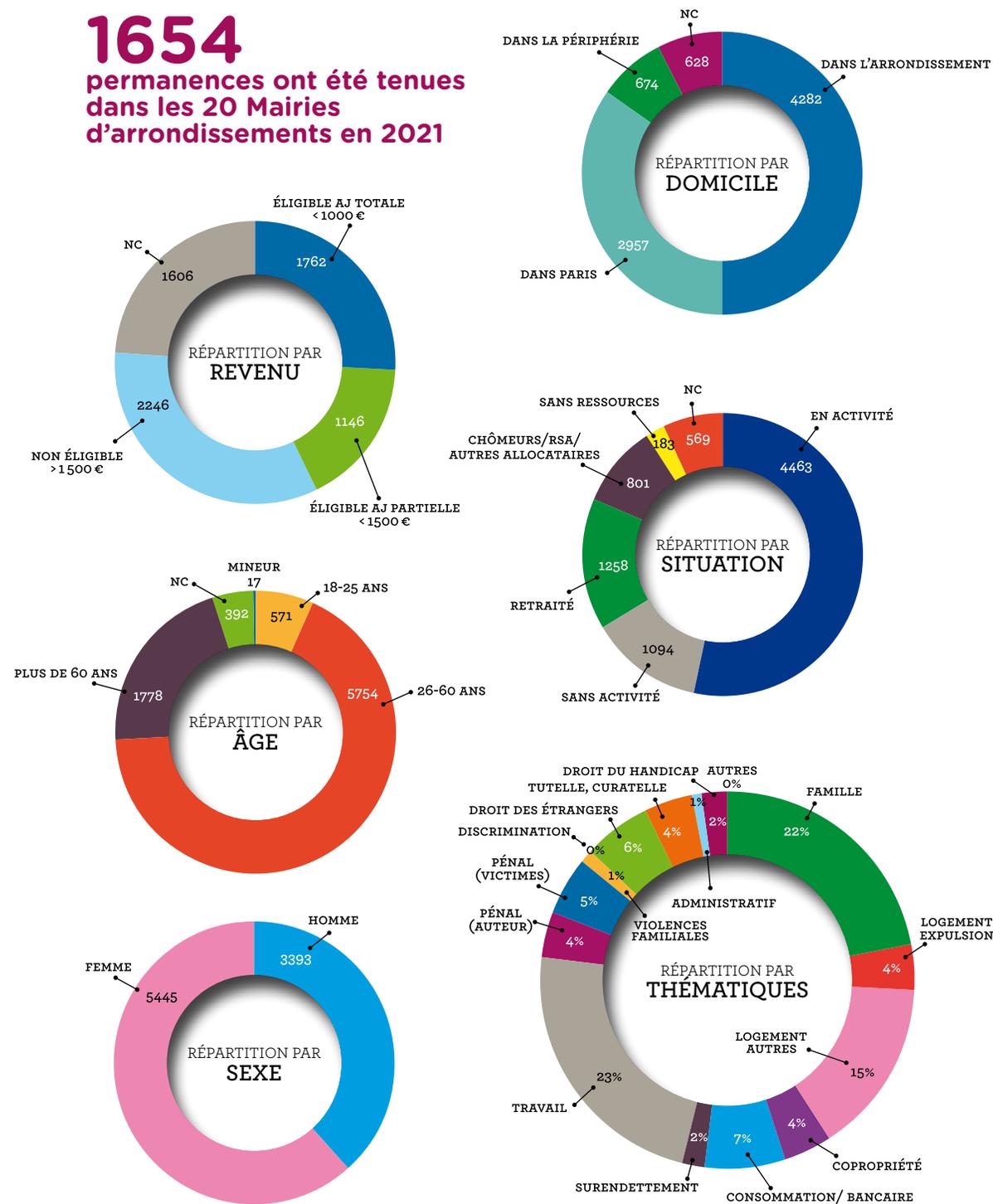
Voilà l'engagement qui est au cœur même de cette collaboration entre la Ville et le Barreau de Paris, et qui fait vivre dans la capitale l'espoir d'une société plus juste.

ANTOINE GUILLOU,

Adjoint à la Maire de Paris en charge des ressources humaines, du dialogue social et de la qualité du service public.



1654
permanences ont été tenues dans les 20 Mairies d'arrondissements en 2021



3/ FOCUS

« LE PACTE PARISIEN DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION »

À l'automne 2014, la Mairie de Paris a lancé une grande concertation, associant tous les acteurs concernés par la lutte contre l'exclusion et les services de la Ville afin de trouver des solutions pour œuvrer pour la sortie de la rue par l'insertion durable en s'appuyant sur l'emploi, l'accompagnement social, l'accès au droit et l'hébergement.

Ces travaux ont abouti à la signature du « Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion » le 18 février 2015 en présence de 450 représentants des associations, des entreprises, de l'État, de la Ville, et des personnes en situation de vulnérabilité.

Le Pacte parisien s'adresse à tous les publics en situation de précarité ou d'exclusion et vise à accompagner les personnes à chaque étape de leur parcours de vie en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable. Ce Pacte dresse ainsi un nouveau paysage des interventions sociales parisiennes, réalisées « avec » et non seulement « pour » les personnes plus vulnérables.

Dans la continuité de ce Pacte, une seconde édition a été organisée en 2021, et de nouveaux acteurs, dont le Barreau de Paris, ont été invités à signer le nouveau Pacte de lutte contre l'exclusion.



L'accès aux droits constitue en effet le fondement de tout projet de réinsertion. Lutter contre l'accumulation des difficultés commence en effet par garantir l'effectivité des droits et un accès aux services essentiels. Or les personnes à la rue, les personnes exclues n'ont pas toujours le réflexe, voire la capacité de faire valoir leurs droits, les partenaires du Pacte se sont donc engagés à aller à leurs devants en favorisant les démarches « d'aller-vers ».

Plusieurs réunions du comité de pilotage, présidé par Léa Filoche, adjointe à la Maire de Paris en charge des solidarités, et en présence des représentants des usagers, de l'État, du Barreau de Paris et des associations et des entreprises, se sont tenues et ont abouti à 4 axes de travaux sur lesquels le Pacte prendra des engagements :

CHANGER LE REGARD

Changer le regard du grand public sur la pauvreté et l'exclusion sociale.

Changer le regard des personnes accompagnées.

Changer le regard des professionnels ou bénévoles au contact du public.

Développer la connaissance partagée des phénomènes d'exclusion sociale.

ADAPTER LES DISPOSITIFS AUX PERSONNES POUR PERMETTRE UN ACCÈS EFFECTIF AUX DROITS

Promouvoir le point de vue des personnes, la participation active, la co-construction de leur accompagnement et le travail pair. Encourager la participation pleine et entière des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, à la culture, aux sports et aux loisirs et à la vie de la cité.

Adapter les dispositifs aux besoins des individus en les rendant plus accueillants, inclusifs et flexibles.

Simplifier les messages et les procédures, mieux communiquer, améliorer la lisibilité et la visibilité de nos organisations.

Promouvoir l'évaluation des politiques et des projets mis en œuvre et favoriser l'innovation et l'expérimentation sociale.

ASSURER LA JUSTE RÉPARTITION DE L'OFFRE, ALLER VERS ET EMMENER VERS

Enrichir l'offre pour combler les zones ou horaires blancs et adapter l'offre parisienne à l'évolution du public et des besoins d'accueil et d'accompagnement.

Repenser et revaloriser la fonction de l'accueil social et faire vivre l'inconditionnalité notamment en matière d'hébergement et de logement.

Garantir un accompagnement qui tienne compte du bassin de vie des personnes.

Aller vers et emmener vers.

PRÉVENIR ET GARANTIR UN ACCOMPAGNEMENT SANS RUPTURE

Prévenir, agir précocement et calibrer l'intervention en fonction de la situation des personnes.

Faciliter l'accès au suivi social dans les dispositifs d'urgence et renforcer la coordination des opérateurs de l'urgence sociale et les services sociaux.

Garantir un accompagnement continu tout au long du parcours de vie des personnes et éviter les ruptures d'accompagnement.

Améliorer le pilotage et la coordination des acteurs.

Mieux reconnaître le travail social et professionnaliser les acteurs et intervenants sociaux.

La signature de ce Pacte sera entérinée en 2022

DEUX QUESTIONS À DOMINIQUE ATTIAS, ANCIENNE VICE-BÂTONNIÈRE DU BARREAU DE PARIS



Lorsque l'on parle de solidarité, on pense tout de suite à l'aide juridictionnelle pour le Barreau de Paris. Cependant, vos engagements en termes de lutte contre l'exclusion ne se limitent pas à cette aide légale.

Pouvez-vous nous expliquer plus concrètement les actions que vous menez déjà ?

L'aide juridictionnelle est en effet un élément fondamental de notre démocratie, basé sur la solidarité nationale, qui permet de tendre vers un égal accès à la justice pour tous.

Son corolaire, moins connu et pourtant tout aussi fondamental est l'accès au droit : chaque personne, avant même de parler d'accès à la justice, doit pouvoir bénéficier gratuitement d'une information sur ses droits et devoirs et être en mesure de les faire valoir, en étant accompagné si nécessaire.

Les barreaux sont des acteurs essentiels de l'accès au droit.

Aux côtés de l'ensemble des membres des CDAD, des associations, les avocats participent à un réseau de services de proximité qui assurent l'égal accès de tous les citoyens au droit, et notamment les publics les plus en difficulté.

L'accès au droit permet ainsi de lutter contre la pauvreté et l'exclusion des personnes les plus vulnérables et/ou les plus isolées.

En ce qui concerne le Barreau de Paris, cela représente :

Plus de 5 000 permanences organisées chaque année au sein du tribunal judi-

ciaire de Paris, des Mairies d'arrondissement et des PAD ou des Maisons de Justice et du droit permettant à plus de 50 000 personnes d'avoir accès à un avocat chaque année à Paris.

Auxquelles s'ajoutent plus de 6 000 personnes supplémentaires qui rencontrent chaque année des avocats bénévoles du « Barreau de Paris Solidarité », à bord de notre Bus de la Solidarité ou bien dans le réseau de nos associations partenaires.

Toutes ces permanences sont gratuites, confidentielles, anonymes. L'accueil y est inconditionnel, sans aucune condition de ressources ou de domiciliation. Chacun peut venir y trouver un conseil juridique personnalisé. Le Barreau de Paris met également en place des permanences spécialisées en adaptant les dispositifs et en formant adéquatement les avocats.

Comment pouvons-nous travailler à rendre plus effectif l'accès aux droits, au-delà même de l'adaptation des dispositifs ?

Les situations juridico-administratives des personnes en situation d'exclusion sont devenues de plus en plus complexes, techniques et imbriquées. Ces problématiques pèsent lourdement sur les personnes, leur santé et leurs chances d'insertion.

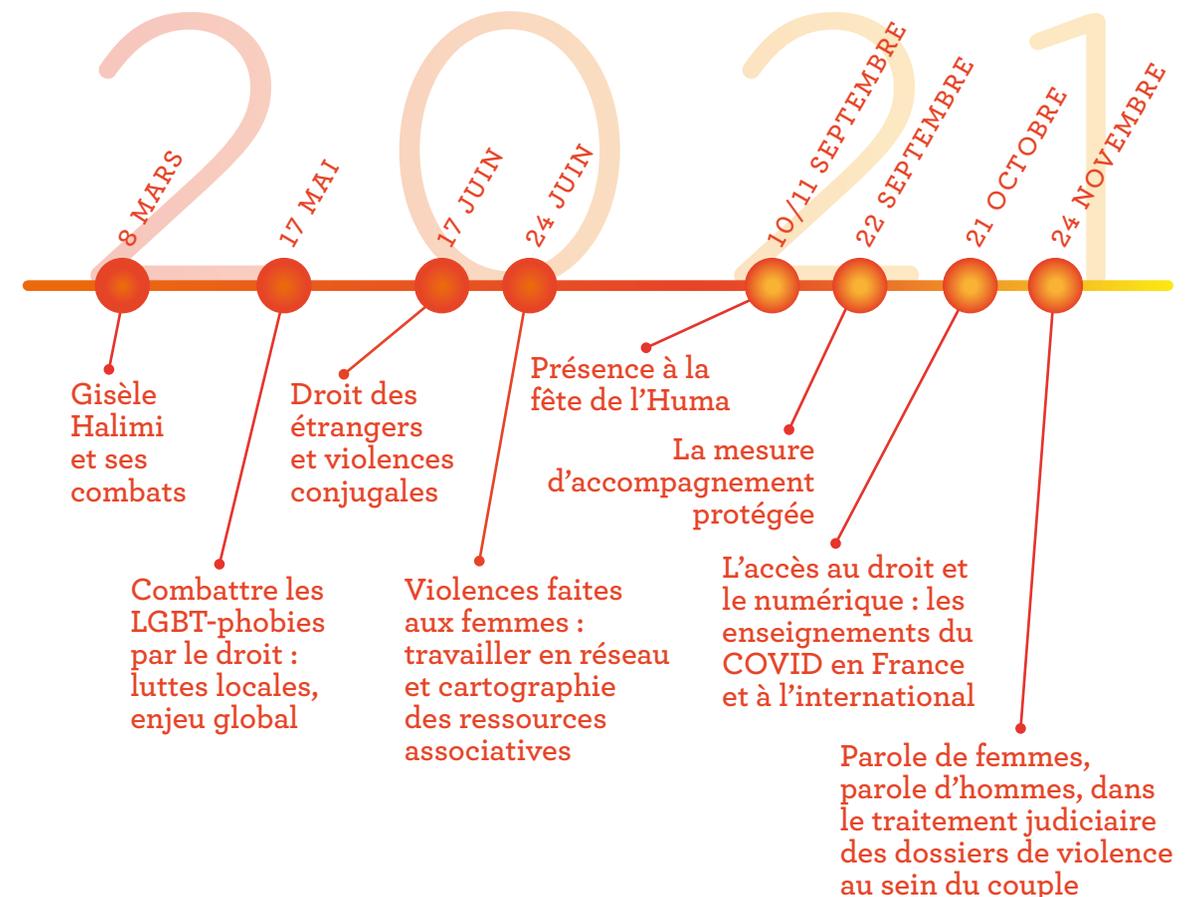
Pour aider efficacement les personnes vulnérables : il est essentiel de travailler en réseau, presque en équipe. Il est important de décloisonner les interventions des uns et des autres, pour véritablement constituer une chaîne d'intervenants pour éviter des ruptures dans l'accompagnement.

Pour ce faire il faut se connaître les uns les autres, connaître nos métiers et prérogatives, connaître nos dispositifs pour agir en complémentarité, sans rupture mais aussi sans doublon.

Le Barreau de Paris sensibilise les acteurs de terrain sur ses actions ou sur des points de droit commun pour améliorer en amont l'identification des problématiques juridiques et de permettre ainsi une orientation efficace, vers le bon professionnel, qui permettra la constitution du meilleur dossier possible et ainsi une défense réelle des droits de chacun.

Pour les publics les plus désocialisés et les plus vulnérables, nous œuvrons à un travail étroit entre les travailleurs sociaux et les juristes pour faire en sorte qu'au-delà de l'analyse juridique et du conseil donné, les démarches soient réellement entreprises dans le respect de la confidentialité et du secret professionnel, et toujours avec l'accord des personnes.

4/ LES CONFÉRENCES DE L'ACCÈS AU DROIT



5/ L'ACCÈS AU DROIT À L'INTERNATIONAL



LE CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION DES BARREAUX D'EUROPE

Le pôle accès au droit a participé au Congrès annuel de la Fédération des Barreaux d'Europe qui compte aujourd'hui 250 barreaux membres représentant plus d'un million d'avocats européens.

Ce congrès annuel a été l'occasion d'échanger, par des regards croisés, sur les actions menées par différents Etats en matière d'accès au droit et à la justice. Il s'est agi également de souligner l'importance de la coopération entre Barreaux européens sur des problématiques qui touchent tout l'espace européen (en matière de terrorisme et de santé publique notamment). A cette occasion un grand colloque a été organisé le lundi 27 septembre 2021 intitulé : « L'accès au droit et à la justice : Barreaux et Avocats européens aux avant-postes ».

En effet, dans des sociétés où la règle de droit est devenue de plus en plus complexe, les Barreaux, et plus largement les avocats, occupent une place fondamentale pour préserver la démocratie au sein de laquelle les droits de tous doivent être protégés.

Cette garantie d'accès effectif au droit et à la justice en faveur de ceux qui ne disposent pas de moyens financiers suffisants n'est possible que si chaque Etat prend les mesures nécessaires pour mettre en place des systèmes d'aide juridique et juridictionnelle appropriés et des dispositifs d'accès au droit efficaces.

L'aide aux plus démunis fait partie de l'essence même du rôle de l'avocat dans la cité. A une époque durant laquelle certains considèrent les avocats comme des marchands du droit, les engagements de chaque Barreau pour préserver l'accès de tous à la justice sont indispensables.

COLLABORATIONS AVEC LA BANQUE MONDIALE



The Lawyers' Cookbook on Access to Law and Justice – Sharing Best Practices & Recipes from all around the World

Le Barreau de Paris participe à la coordination d'un groupe de travail mis en place par « *the law societies Compact and forum for SDG 16* », forum récemment organisé par la Vice-Présidence de la Banque Mondiale. Ce travail a pour objectif de mettre en commun des expériences et des pratiques de différents Etats pour promouvoir l'accès au droit afin de permettre à chacun de perfectionner les systèmes déjà existant et d'en créer de nouveaux.

Il sera essentiel de prendre en compte la diversité des régimes d'aide juridique et des traditions juridiques nationales dans la mise en œuvre du droit d'accès à la justice et de comparer leurs systèmes afin d'améliorer leur efficacité en termes de coût et de processus, et de mieux définir la place de l'avocat et son rapport au justiciable.

La création de ce groupe de travail sur cette thématique permettra un échange structuré d'informations et de bonnes pratiques sur l'accès au droit et à la justice dans le monde en vue d'élaborer un état des lieux des différents systèmes et de leur efficacité.

Cette information pourra ensuite être rendue publique et accessible pour permettre d'aider à la mise en place de politiques publiques globales, régionales, nationales ou locales efficaces en termes d'accès au droit et à la justice.

Pour ce faire, le groupe de travail émettra des recommandations, établira des « *best practices* », mettra en avant des initiatives, notamment dans le cadre de dispositifs bénévoles venant compléter les différents systèmes d'aide juridique, et identifiera des projets concrets d'accès au droit et à la justice.

Cette opportunité de mettre en commun notre expérience, nos traditions et nos pratiques est unique en ce qu'elle tend vers une amélioration durable et éclairée de l'accès à la justice dans le monde, et de ce fait une meilleure prise en charge des citoyens, notamment des plus vulnérables, ceci en droite ligne avec le 16ième objectifs du développement durable mentionné plus haut qui est de « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».

La "Law, Justice and Development Week – 2021" (LJD week)

La LJD Week est l'événement phare annuel de la vice-présidence juridique du Groupe de la Banque mondiale conçu pour rassembler un groupe unique de professionnels intéressés par les dimensions juridiques et judiciaires du programme de développement dont le thème de cette année a été « Droit, équité raciale et développement ».

Dans le cadre de cet événement, le Barreau de Paris a participé à l'organisation de la table ronde « *Achieving Racial Equality within the Judiciary* », animée par Slim Ben Achour, avocat au Barreau de Paris et à laquelle ont participé Sandie Okoro, Vice Présidente and Group General Counsel, de la Banque Mondiale, Stephanie Boyce, Présidente de Law Society of England and Wales,

Iris Yassmin Barrios Aguilar, Présidente de Tribunal de la High Risk Court du Guatemala, Marie Mercat-Bruns, maître de conférences en droit privé, HDR au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM).

LANCEMENT DE LA PREMIÈRE PERMANENCE BÉNÉVOLE À L'INTERNATIONAL À SINGAPOUR POUR LES FEMMES DE LA COMMUNAUTÉ FRANCOPHONE VICTIMES DE VIOLENCES



Le Barreau de Paris et l'Ambassade de France à Singapour ont annoncé le 10 décembre 2021 le lancement officiel de la toute première permanence dédiée aux femmes victimes de violences au sein de la communauté française expatriée à Singapour, assurée par des avocats bénévoles du Barreau de Paris Solidarité et de la Law Society Pro Bono Services, exerçant à titre principal à Singapour.

Cette permanence a pour vocation de proposer un lieu sûr et confidentiel aux femmes victimes de tout type de violences, au sein duquel il est possible d'échanger avec un avocat du Barreau de Paris spécialement sensibilisé pour prodiguer des premiers conseils juridiques et plus largement constituer un « centre de soutien » du fait de sa vocation à pouvoir donner toutes premières informations pratiques utiles et orienter de façon pertinente vers d'autres sources de soutiens appropriés (y compris d'écoute, d'hébergement et autres, au travers d'un réseau associatifs et de professionnels conçu pour le projet).



Un avocat bénévole de la Law Society Pro Bono Services se rend en parallèle disponible par téléphone pendant les horaires de permanence pour donner des conseils juridiques sur la loi et les procédures en vigueur à Singapour, afin de compléter ce dispositif et promouvoir un plus grand accès au droit. Le 25 novembre 2021, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, les avocats bénévoles se sont

rassemblés pour une séance de formation pratique en vue de l'ouverture du centre du soutien, par les deux Barreaux.

Cette permanence se tient chaque 1^{er} vendredi et 3^e mardi du mois, entre midi et 14 heures dans des locaux dédiés au sein du Help Centre au premier sous-sol, salle 18, de la State Court située au 1 Havelock Square, State Courts, Singapore 059724, #B1-18, avec ou sans rendez-vous.

NOUS REJOINDRE

Si vous souhaitez assurer des consultations gratuites, il faut :

- avoir assisté à la réunion d'information AJ-access au droit ;
- avoir une clé RPVA ;
- suivre une formation annuelle de 6 heures dans chacun des domaines choisis au titre de l'accès au droit et d'être à jour de ses 20 heures de FCO (pour les permanences généralistes, il faut être à jour de ses heures de FCO) ;
- être à jour de ses obligations de formation continue dont 6 heures dans chacun des domaines choisis l'année de l'inscription ;
- avoir déclaré une adresse email et un numéro de téléphone portable au service de l'Exercice professionnel ;

- avoir retourné au service Accès au droit la dernière page de la Charte de l'avocat volontaire à l'accès au droit et à l'aide juridictionnelle.

Le dossier d'inscription peut être téléchargé sur e)maj (rubrique téléchargement).

Il conviendra de le retourner par mail au service Accès au droit au Tribunal de Paris : inscription.volontariat@avocatparis.org

Si le dossier est complet et accompagné des justificatifs des formations continues que vous avez suivies, vous serez inscrit.e sur la liste des volontaires accès au droit.

Dans le cas contraire il ne sera pas possible de vous inscrire. Seuls les dossiers complets seront acceptés.

WWW.AVOCATPARIS.ORG

4, BOULEVARD DU PALAIS - CS 80420 - 75053 PARIS CEDEX 01
T: +(0) 1 44 32 48 48 — F: +(0) 1 44 32 48 00

